

1
2 **SOMMAIRE EXÉCUTIF**
3

4 Le présent document constitue le premier Plan global en efficacité énergétique
5 (PGEÉ) de la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), visant la
6 période d'octobre 2000 à septembre 2003. L'implication de la SCGM en matière
7 d'efficacité énergétique n'est pas récente, puisqu'elle remonte au début des
8 années 1990. Toutefois, jusqu'à présent, ces initiatives étaient élaborées et
9 livrées de façon ponctuelle selon les conjonctures économiques et politiques qui
10 prévalaient. La coordination, le suivi et l'évaluation des programmes et activités
11 en efficacité énergétique (PAEÉ) constituaient autant d'aspects qui méritaient
12 d'être améliorés et intégrés dans un plan affichant une vision stratégique globale
13 à long terme.

14
15 Ce document est donc le fruit d'un premier exercice d'intégration des PAEÉ de
16 la SCGM. Il s'inspire de plans similaires élaborés par divers distributeurs de gaz
17 naturel en Amérique du Nord, mais a été adapté au contexte particulier de la
18 SCGM. Il est à noter que certains aspects resteront à approfondir et à préciser
19 au cours des mois à venir et seront intégrés dans les mises à jour annuelles de
20 ce PGEÉ, ainsi que dans les prochains plans globaux. Il en est de même pour
21 certaines données qui ne sont pas encore disponibles et qui n'ont pu être
22 incluses dans ce document. Ce PGEÉ revêt donc un aspect dynamique qu'il ne
23 faut pas négliger. Il s'agit d'un plan triennal qui sera mis à jour annuellement.

24
25 Afin de compléter ce PGEÉ tout en consolidant les intérêts de différents groupes
26 d'intervenants dans sa stratégie d'intervention en efficacité énergétique, la
27 SCGM a entrepris un processus de consultation externe. L'objectif de cette
28 consultation était d'engager des discussions afin d'encourager l'implication des

1 parties intéressées et ainsi leur permettre de signifier à la SCGM leurs
2 préférences, leurs préoccupations et leurs intérêts en termes de PAEE. Leurs
3 recommandations ont été entendues et, dans la mesure du possible, intégrées
4 au PGEÉ. Il est primordial que la planification de l'efficacité énergétique
5 demeure flexible et qu'elle soit réalisée de façon telle qu'elle puisse
6 accommoder, dans la mesure du possible, les besoins spécifiques des
7 différentes parties en présence, en fonction de leurs objectifs respectifs.

8

9 Les objectifs suivants ont guidé l'élaboration de notre vision ainsi que de notre
10 PGEÉ : favoriser la protection de l'environnement, réduire la facture énergétique
11 de nos clients et rendre le gaz naturel plus compétitif.

12

13 La stratégie qui chapeaute le PGEÉ consiste, entre autres, à mettre à la
14 disposition de nos clients des technologies gazières plus performantes, afin de
15 rendre le gaz naturel plus attrayant et plus concurrentiel que les autres formes
16 d'énergie. Les exigences de la société moderne ainsi que les nouvelles règles
17 de la concurrence, issues de la globalisation des marchés, nous incitent plus
18 que jamais à innover avec des technologies plus performantes, plus
19 respectueuses de l'environnement et moins énergivores.

20

21 Les PAEE peuvent intéresser à la fois à nos clients existants et potentiels qui
22 utilisent le gaz naturel pour divers usages et applications. Certains PAEE
23 pourront aussi intéresser des clients qui sont alimentés par d'autres sources
24 d'énergie que le gaz. Dans ces cas particuliers, la SCGM calculera les
25 économies d'énergie ainsi que les impacts environnementaux à la marge.
26 L'ensemble de ces programmes nous permettra de faire bénéficier les clients
27 d'une réduction de leur facture énergétique et ainsi, de manière indirecte,
28 d'accroître leur compétitivité et leur confort.

1 Le PGEÉ contient également un volet relatif à la sensibilisation de la clientèle à
2 l'égard de l'efficacité énergétique, afin de l'inciter à utiliser l'énergie de façon
3 plus rationnelle. Nous croyons que ce volet ne doit pas être négligé puisqu'il
4 viendra renforcer nos actions globales en matière d'efficacité énergétique. À ces
5 activités viendront s'ajouter quelques programmes communautaires, notamment
6 chez les clients à faibles revenus.

7

8 Ce PGEÉ regroupe au total 17 programmes qui, pour la plupart, constituent de
9 nouvelles activités en efficacité énergétique pour la SCGM. Ces programmes
10 seront développés et lancés dans les marchés résidentiel, commercial,
11 institutionnel et petit industriel durant les trois prochaines années. Nous
12 prévoyons intéresser environ 17 025 participants à ces divers programmes, pour
13 des économies cumulatives de près de 97,6 millions de m³ sur la durée de vie
14 complète des mesures. Le coût total du PGEÉ triennal est estimé à environ 6,42
15 millions \$, incluant un montant de 2,58 millions \$ pour l'aide financière directe,
16 2,47 millions \$ en coûts directs de programmes et frais de gestion, ainsi que
17 1,37 millions \$ en frais d'études, de recherches et de consultation.

18

19 Afin que la SCGM puisse réaliser son PGEÉ et assurer sa mise en œuvre de
20 façon efficace, il est nécessaire d'arrimer les différentes unités administratives
21 de la SCGM qui seront impliquées dans les PAEE. Ces unités seront
22 supervisées par la direction Marketing et support commercial, responsable de la
23 réalisation du PGEÉ, ainsi que du suivi et de l'évaluation des PAEE qui en
24 découlent.

STRUCTURE DU PGEÉ

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Sept pièces principales constituent le corps du PGEÉ, ainsi qu'une série d'annexes. Le texte qui suit décrit sommairement le contenu de chacune de ces pièces.

La pièce SCGM 19, Document 2 retrace sommairement l'historique des efforts de la SCGM en matière d'efficacité énergétique, traite du suivi des recommandations de la Régie de l'énergie, du processus de consultation avec divers intervenants et de la responsabilité administrative en efficacité énergétique.

La pièce SCGM 19, Document 3 situe l'efficacité énergétique chez la SCGM. Le contexte de marché particulier de la SCGM y est décrit, ainsi que les objectifs et les principes directeurs ayant guidé l'élaboration du PGEÉ. Cette pièce aborde aussi l'importance de la complémentarité avec d'autres acteurs du milieu énergétique pour l'élaboration des PAEE, ainsi que les coûts évités de la SCGM.

La pièce SCGM 19, Document 4 traite de la constitution du portefeuille des PAEE, du processus de sélection ainsi que des différents tests de rentabilité utilisés. Chaque PAEE sélectionné est décrit sur une fiche signalétique uniforme qui inclut l'information stratégique qui lui est propre. Cette pièce inclut également une section sur les activités de suivi et d'évaluation du PGEÉ.

1 **La pièce SCGM 19, Document 5** traite des activités et besoins en matière de
2 recherche et de développement technologique aussi bien que des études de
3 marché, des sondages et des collectes statistiques. Toutes ces activités visent à
4 générer les intrants nécessaires pour compléter et améliorer le présent PGEÉ,
5 ainsi que les prochains, de même qu'à préciser certaines interventions pour les
6 mises à jour annuelles.

7
8 **La pièce SCGM 19, Document 6** traite de l'impact tarifaire et, à titre indicatif, du
9 mécanisme incitatif à l'efficacité énergétique de la SCGM, faisant suite aux
10 travaux du PEN.

11
12 **La pièce SCGM 19, Document 7** traite des rapports de suivi auprès des
13 principaux intéressés, tels que de la Régie de l'énergie, afin d'apprécier l'état
14 d'avancement du PGEÉ et de formuler les ajustements et recommandations qui
15 s'imposent, le cas échéant, dans les mises à jour annuelles du PGEÉ ainsi que
16 pour les plans subséquents.

17
18 **La pièce SCGM 19, Document 8** traite principalement des ressources
19 financières requises pour l'implantation du PGEÉ sur la période visée, selon
20 différentes catégories de dépenses et pour chacun des programmes proposés.

21
22 **Les annexes** sont, pour la plupart, des documents de soutien ou des résultats
23 de recherches et d'études effectuées dans le cadre de la conception du présent
24 PGEÉ.